

Vendredi 21 avril 1967.

Contributions de la Suisse à l'UNICEF
au HCR, à l'UNRWA pour 1967 et au
PAM pour 1966/67.

Département politique. Proposition du 6 avril 1967 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
17 avril 1967 (adhésion).

Vu la proposition du département politique et d'entente avec le
département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. D'autoriser le département politique à prendre les engagements
ci-après à valoir sur le crédit de programme de 43 millions
de francs ouvert par l'arrêté fédéral du 30 novembre 1966 concer-
nant la poursuite des oeuvres d'entraide internationale:
 - a) 10,77 millions de francs pour l'UNICEF)
 - b) 2'046 " " " le HCR) pour la période de
 - c) 1,425 " " " l'UNRWA) 1967/69
 - d) 8,6 " " " le PAM pour la période
1966/69 .
2. Les crédits de paiements relatifs à ces engagements seront portés
annuellement au budget de la Confédération.

Extrait du procès-verbal au département politique, en 30 exem-
plaires, pour exécution; au département des finances et des douanes
(8), pour information; au département de l'économie publique (5),
pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Amos



Berne, le 6 avril 1967.

o.221. - MI/jo

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Contributions de la Suisse à l'UNICEF,
au HCR, à l'UNRWA pour 1967 et
au PAM pour 1966/67

1. Par arrêté du 30 novembre 1966, les Chambres fédérales ont mis à la disposition du Conseil fédéral un montant de 43 millions de francs pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale pendant la période triennale 1967/69. La manière dont ce crédit de programme est censé se répartir entre les diverses organisations suisses et internationales est exposée en grandes lignes dans le message qui avait été présenté aux Chambres au sujet dudit crédit et, plus en détail, dans le plan de distribution que le Département politique avait soumis au Conseil fédéral à titre interne, avec le projet de message.

C'est ainsi qu'il est prévu d'accorder aux quatre organismes intergouvernementaux qui se rattachent aux Nations Unies et s'occupent d'oeuvres d'entraide humanitaire, pour les trois ans, les montants suivants:

au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	10,77 mio
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	2,046 "
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	1,425 "
Programme alimentaire mondial FAO/ONU (PAM)	8,6 "

- 3 -

durant la période triennale écoulée (1964/66). Il était en effet apparu judicieux de prévoir une telle marge pour augmenter légèrement nos contributions selon la tendance générale - et inévitable - à tenir compte de la hausse du coût de la vie et, par conséquent, de l'accroissement de certaines dépenses budgétaires des organisations internationales.

Le Département politique n'entend toutefois pas verser cette augmentation d'office et d'emblée. Il se réserve de le faire en cours de la période triennale au gré des nécessités. Il se pourrait ainsi qu'un certain montant reste finalement disponible et puisse être utilisé pour des actions d'entraide imprévues, cela en accord avec le Département des finances et des douanes.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous

p r o p o s e r :

1. D'autoriser le Département politique fédéral à prendre les engagements ci-après à valoir sur le crédit de programme de 43 millions de francs ouvert par l'arrêté fédéral du 30 novembre 1966 concernant la poursuite des oeuvres d'entraide internationale:
 - a) 10,77 millions de francs pour l'UNICEF)
 - b) 2,046 " " " " le HCR) pour la période de
 - c) 1,425 " " " " l'UNRWA) 1967/69
 - d) 8,6 " " " " le PAM pour la période 1966/69
2. Les crédits de paiements relatifs à ces engagements seront portés annuellement au budget de la Confédération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour rapport joint:

- au Département des finances et des douanes.

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour information
- au Département de l'économie publique, pour information.